

DOSSIER BOURSES JEUNES

Présentation :

Les Bourses Jeunes ne sont pas une nouvelle forme d'aide sociale allouée à la famille. Elles ne répondent pas à la même logique. Le but est d'aider un jeune à réaliser un projet qui lui tient à cœur. Le projet s'inscrit dans un contrat moral entre le jeune et la commune.

Les jeunes concernés sont ceux âgés de 18 à 25 ans. Une possibilité d'élargissement à ceux de 17 ans sera possible dans le cadre de la formation au BAFA.

Types de projets susceptibles d'être financés :

Permis de conduire, frais d'inscription pour des études supérieures (**après examen des possibilités d'exonération pour les boursiers ou d'autres aides dont le jeune peut bénéficier**), aide à l'installation dans le cadre d'un déménagement imposé par le projet scolaire ou professionnel, inscription à des activités culturelles ou sportives, projets de voyage à des fins d'études ou à caractère humanitaire...De façon générale, tout projet dont la commission d'étude considérera qu'il entre dans la philosophie de cette action.

Instruction du dossier et décision :

Les dossiers seront instruits par la commission créée à cet effet. Cette commission est constituée comme suit : 2 représentants du CCAS, 2 élus de la commission associations et jeunesse, 2 conseillers municipaux, un membre de la Mission Locale. Elle est présidée par le vice-président du CCAS.

Après validation par le CA du CCAS, le demandeur sera informé de la décision. Les refus seront motivés.

Un jeune qui aura bénéficié d'une bourse pourra en solliciter une autre. Mais si le budget ne permet pas d'honorer toutes les demandes, une priorité sera donnée aux nouveaux demandeurs.

Citoyenneté

Le jeune qui bénéficiera d'une bourse s'engage à assister à la cérémonie des vœux du Maire et à réaliser 2 actions citoyennes au profit de la commune ou d'une association œuvrant sur la commune. 3 ou 4 heures de travail seront demandées sur des actions d'utilité publique ou sociale, à l'exception des travaux dangereux, notamment ceux qui nécessiteraient l'usage de machines.

Le jeune peut lui-même être force de proposition sur le type d'action citoyenne.

Montant de la subvention

400 à 500 € maximum, dans la limite de 80 % des dépenses.

Calcul du quotient

Revenu brut global (figurant sur l'avis d'imposition) + allocations familiales*
12 (mois)

Le tout divisé par nombre de personnes vivant au foyer (nbre d'enfants + parents)

*congé parental inclus (hors APL)

Exemple : revenu global brut 24000 € pour un couple avec 2 enfants

On a $24\,000 : 12 = 2000 \text{ €}$

$2000 \text{ €} + 118 \text{ € (allocations familiales mensuelles)} = 2118 \text{ €}$

$2118 \text{ €} : 4 = 529,50 \text{ €}$

Quotient Familial 529 €

**DOSSIER CANDIDATURE - BOURSE JEUNE
ANNEE 2017/2018**

NOM :

Prénom :

Date de constitution du dossier :

Objet du projet :

**ACTIONS CITOYENNES
ANNEE 2017/2018**

Le jeune choisira en plus de sa présence aux vœux du Maire une action de citoyenneté, selon ses disponibilités (vacances, jours libres, pour l'inscription aux actions).

Nous demandons à chacun de faire attention aux jours et aux dates approximatives données pour l'inscription aux actions.

La non participation aux actions citoyennes ou l'absence non justifiée ni excusée pourra entraîner soit une suspension des versements, soit une sortie définitive du dispositif après avis du jury.

D'autres actions peuvent rajoutées, soit en cours d'année, soit sur proposition du jeune.

ACTIONS CITOYENNES		
Mise sous plis enveloppe	A définir avec le demandeur	
Aide soirées ados	Selon calendrier les vendredis ou samedi	
Aide pour le CCAS (repas anciens, etc...)	A définir selon calendrier	
Commémorations	8 mai et 11 novembre 2018	
Fête du 14 juillet au Picou	14 juillet 2018	
Nettoyage du Picou	15 juillet 2018	
Journées portes ouvertes école chiens guides	23 septembre 2018 à voir	
Noel des familles, école chiens guides	3 ^{ème} sam ou dim de janvier 2019	
Aide aux associations		

Les dates et horaires précis seront communiqués ou confirmés ultérieurement.

La Mairie se réserve le droit de proposer une autre action en cas de non participation.

Fait à MISERIEUX, le

Signature du jeune :

**ENGAGEMENT ANNUEL 2017/2018
BOURSE JEUNE**

Entre :

Nom et prénom du jeune :

Demeurant :

- Lettre de motivation sur le projet.
- Le jeune s'engage à suivre les cours et travaux pratiques et à se présenter aux concours et examens pour lesquels une aide lui est allouée par la Commune de MISERIEUX.
- Le jeune est tenu d'informer la maire de MISERIEUX de tous changements survenus au cours de l'année scolaire sous peine de devoir rembourser les sommes allouées.
- Le jeune qui cesse ses études en cours d'année est tenu de faire un courrier à la mairie de MISERIEUX et sait qu'il ne percevra plus d'aide.
- Pour le versement de l'aide, le jeune s'engage à fournir une attestation de présence.
- Le jeune s'engage à réaliser les deux actions citoyennes dans lesquelles il s'est inscrit et à avoir un comportement et une tenue adaptée à chaque situation.

Et la Commune de MISERIEUX :

- L'aide votée par le Conseil Municipal sera versée au jeune après obtention des justificatifs.

Il est rappelé que sans ce justificatif, la Trésorerie ne peut légalement effectuer le versement

- La Commune de MISERIEUX s'engage à garder confidentiel les éléments fournis dans le présent dossier.

Mademoiselle, Monsieur atteste de l'exactitude de tous les renseignements portés sur le dossier, certifie avoir pris connaissance des termes du contrat et s'engage à les respecter.

Fait, à MISERIEUX, le

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Signature du Jeune

Signature du Maire

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR
LA CONSTITUTION DU DOSSIER
BOURSE JEUNE - ANNÉE 2017/2018**

Personne à contacter :

Mail :

Pièces obligatoires :

- Lettre de candidature exposant les motivations du jeune (projet d'études, orientation professionnelle, BAFA, permis de conduire, etc...)
- Photocopie de la carte d'identité du jeune
- Photocopie du livret de famille
- Un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, quittance de loyer, etc..)

Pièces à fournir selon dossier :

- Un certificat de scolarité pour l'année 2017-2018 (pour les étudiants, lycéens)
- Attestation de la notification provisoire ou définitive de bourse (acceptation, rejet)
- Devis ou factures acquittées
- Un RIB de l'organisme bénéficiaire ou du jeune, le cas échéant

A fournir au cours de l'année pour les candidats retenus :

- Une attestation de présence avant le 31 décembre 2017
- Une attestation de présence avant le 30 mars 2018

ATTENTION !!! Date limite de retour des dossiers :
15 avril 2018
Au-delà de cette date limite, aucun dossier ne pourra être retenu

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu

**ESTIMATION DES RESSOURCES
ET DES CHARGES DU JEUNE
ANNEE 2017/2018**

NOM, PRENOM :

Pour l'année scolaire 2017/2018, êtes- vous boursier ?

OUI NON

Si oui, quel est le montant de la bourse scolaire ?

Quotient familial :

Aides complémentaires : (APL, ect...)

Formation en alternance :

OUI NON

CHARGES DU JEUNE

Frais d'inscription	
Frais mensuel d'hébergement, loyer	
Frais de transport	

SITUATION FAMILIALE
Bourse JEUNE
Année 2017/2018

NOM, PRENOM :

	Nom	Prénom	Profession
Père			
Mère			

Nombre d'enfants à charge :

	Prénom des enfants	Date de naissance	Scolarité
1			
2			
3			
4			
5			

- Autres éléments que vous souhaitez nous préciser :

.....
.....
.....

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier.

Dateet signature du jeune (précédée de la mention "lu et approuvé") :